

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ARRAS - 6201 - Documents comptables (B-S)
- Dépôt le 25/06/2026 - 5472 - 2005 B 00328 - 450 997 119 - A.E.S ALTERNATIVE
EQUIPEMENT SOLUTIONS

Désignation de l'entreprise : SARL AES		1 2				
Adresse de l'entreprise PARC D'ACTIVITE DU QUADRAPARC 352 RUE MARC SEGUIN 62800 LEVIN		Durée de l'exercice précédent * 1 2				
Numéro SIRET * 4 5 0 9 9 7 1 1 9 0 0 0 4 2		Néant ☐ *				
		Exercice N clos le, 3 1 1 2 2 0 2 5				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		
Capital souscrit non appelé (I) AA						
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	AC			
		Frais de développement * CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires AF	AG	10 000		
		Fonds commercial (1) AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles AJ	AK			
		Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN	AO			
		Constructions AP	AQ	58 820		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	AS	18 626		
		Autres immobilisations corporelles AT	AU	86 676		
		Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes AV	AW			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations CS				
		Titres immobilisés de l'activité de portefeuille CU	CV			
		Créances rattachées à des participations BB	BC			
Autres titres immobilisés BD		BE				
Prêts BE		BG				
	Autres immobilisations financières * BH	BI	20 225			
TOTAL (II) BJ		BK	194 347	112 060	82 287	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	BM			
		En cours de production de biens BN	BO			
		En cours de production de services BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis BR	BS			
		Marchandises BT	BU	136 614	27 114	109 500
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW	24 868		24 868
		Clients et comptes rattachés (3)* BX	BY	35 388	1 500	33 888
		Autres créances (3) BZ	CA	38 518		38 518
		Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	1 214 882		1 214 882
	DIVERS	Disponibilités CF	CG	79 271		79 271
		Charges constatées d'avance (3)* CH	CI	744		744
TOTAL (III) CJ		CK	1 530 287	28 614	1 501 673	
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt (IV) CW					
	Primes de remboursement des emprunts (V) CM					
	Écarts de conversion actif et différences d'évaluation * (VI) CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO	1A	1 724 633	140 674	1 583 959	
Renvois : (1) Dont droit au bail : -		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	(3) Part à plus d'un an : CR			
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :		Créances :		

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2026

Désignation de l'entreprise		SARL AES		Néant ☐ *			
				Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 105 000)			DA	105 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,			DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)			DC			
	Réserve légale (3)			DD	10 500		
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)			DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ)			DG			
	Report à nouveau			DH	1 249 383		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	86 825		
	Subventions d'investissement			DJ			
	Provisions réglementées *			DK			
	TOTAL (II)			DL	1 451 708		
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
Avances conditionnées			DN				
TOTAL (III)			DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP			
	Provisions pour charges			DQ	6 266		
	TOTAL (III)			DR	6 266		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS			
	Autres emprunts obligataires			DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	16		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)			DV			
	Instrument financier à terme			D1			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	42 241		
	Dettes fiscales et sociales			DY	36 316		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ			
	Autres dettes			EA	47 412		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB			
TOTAL (IV)			EC	125 985			
Ecart de conversion passif et différences d'évaluation * (V)			ED				
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	1 583 959			
RENVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B		
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)			1C	
			Écart de réévaluation libre			1D	
			Réserve de réévaluation (1976)			1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	125 985	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	16		

* Des explications concernant ces rubriques sont données dans la notice n° 2032-SD

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SARL AES		Néant ☐ *					
		Exercice N					
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	15 501	FB	1 133 166	FC	1 148 667
	Production vendue { biens *	FD		FE		FF	
		FG		FH		FI	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	15 501	FK	1 133 166	FL	1 148 667
	Production stockée *				FM		
	Production immobilisée *				FN		
	Subventions d'exploitation				FO		
	Reprises sur amortissements et provisions (9)				FP	6 125	
	Produits de cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				FI		
	Autres produits (1) (11)				FQ	163	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	331 860
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(23 250)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	4 633
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	220 097
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	22 713
	Salaires et traitements *					FY	302 202
	Cotisations sociales (10)					FZ	162 128
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations {	- dotations aux amortissements * (14)			GA	20 563
			- dotations aux dépréciations			GB	
		Sur actif circulant : dotations aux dépréciations *				GC	1 878
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	6 266	
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				GY		
	Autres charges (12)				GE	1 290	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	1 050 380
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	104 575
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *			(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *			(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	7 834	
	Reprises sur dépréciations				GM		
	Différences positives de change				GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie				GO		
	Produits de cessions d'immobilisations financières				G2		
Total des produits financiers (V)						GP	7 834
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *				GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	16	
	Différences négatives de change				GS		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				G3		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT		
Total des charges financières (VI)						GU	16
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	7 818
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	112 393

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant ces rubriques sont données dans la notice n° 2032-SD

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL AES		Néant ☐ *													
Exercice N																	
Produits exceptionnels (7)		(VII)	HD														
Charges exceptionnelles (6bis - 6ter - 7)		(VIII)	HH														
4 — RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII — VIII)			HI														
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(IX)	HJ														
Impôts sur les bénéfices *		(X)	HK	25 568													
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			HL	1 162 789													
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM	1 075 964													
5 — BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits — total des charges)			HN	86 825													
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO													
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY													
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G													
	(3)	Dont	— Crédit-bail mobilier *	HP													
			— Crédit-bail immobilier	HQ													
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		1H													
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		1J													
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		1K													
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX													
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC													
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D)		RD													
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS	A5	A2												
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3													
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4													
	(13)	Dont primes et cotisations sociales professionnelles:		A8													
Dont cotisations facultatives Madelin		A10	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A11													
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)		HS														
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		<table border="1"> <tr> <th colspan="2">Exercice N</th> </tr> <tr> <th>Charges exceptionnelles</th> <th>Produits exceptionnels</th> </tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> </table>			Exercice N		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels								
Exercice N																	
Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels																
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		<table border="1"> <tr> <th colspan="2">Exercice N</th> </tr> <tr> <th>Charges antérieures</th> <th>Produits antérieurs</th> </tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> </table>			Exercice N		Charges antérieures	Produits antérieurs								
Exercice N																	
Charges antérieures	Produits antérieurs																

Désignation de l'entreprise SARL AES										Néant ☐ *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations			
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD	10 000	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9	KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1	KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	Dont Composants	M2	KP	58 820	KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				KS	15 217	KT		KU	4 500	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	700	KW		KX	5 154	
		Matériel de transport *			KY	39 268	KZ		LA	31 930	
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	8 772	LC		LD	1 641	
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes				LK		LL		LM		
	TOTAL III				LN	122 777	LO		LP	43 225	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
		Autres participations				8U		8V		8W	
		Autres titres immobilisés				1P		1R		1S	
Prêts et autres immobilisations financières				1T	20 225	1U		1V			
TOTAL IV				LQ	20 225	LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	153 002	ØH		ØJ	43 225		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
				par virement de poste à poste 1				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO		LV		LW	10 000	IX	10 000	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agents et am. des constructions	IS		MG		MH	58 820	MI	58 820	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ	1 091	MK	18 626	ML	18 626	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agents, aménagements divers	IU		MM		MN	5 854	MO	5 854	
		Matériel de transport	IV		MP		MQ	71 198	MR	71 198	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	789	MT	9 624	MU	9 624	
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III		IY		NG	1 880	NH	164 122	NI	164 122	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW		
	Autres participations		IØ		ØX		ØY		ØZ		
	Autres titres immobilisés		II		2B		2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	20 225	2G	20 225	
	TOTAL IV		I3		NJ		NK	20 225	2H	20 225	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK	1 880	ØL	194 347	ØM	194 347		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2026

Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 5

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL AES

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant ces rubriques sont données dans la notice 2032-NOT-SD

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SARL AES</u>										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développements			CY		EL		EM		EN		
Fonds commercial			RE		RF		RI		RJ		
Autres immobilisations incorporelles			PE	10 000	PF		PG		PH	10 000	
TOTAL I			RK	10 000	RM		RN		RO	10 000	
Terrains			PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV	46 592	PW	1 505	PX		PY	48 096		
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	12 618	QA	1 648	QB	1 091	QC	13 175	
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	316	QE	815	QF		QG	1 131		
	Matériel de transport	QH	15 308	QI	16 115	QJ		QK	31 423		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	8 543	QM	480	QN	789	QO	8 234		
corporelles	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
	TOTAL II	QU	83 377	QV	20 563	QW	1 880	QX	102 060		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)			ØN	93 377	ØP	20 563	ØQ	1 880	ØR	112 060	
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES							
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice				
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV				
Autres immobilisations incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD				
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6				
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S4				
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1				
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6				
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4				
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2				
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9				
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO				
TOTAL III											
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ				
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler							Z9		Z8		
Primes de remboursement des obligations							SP		SR		

* Des explications concernant ces rubriques sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Désignation de l'entreprise <u>SARL AES</u> Néant ☐					
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
TOTAL II	5Z	6 125	6 266	6 266	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		02	03	04	05
		9U	9V	9W	9X
		06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	26 736	1 878	28 614
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	32 861	8 144	34 880
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	8 144	6 125	
	- financières	UG			
	- exceptionnelles	UJ			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.					
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.					
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					

Désignation de l'entreprise : <u>SARL AES</u>										Néant ☐ *		
CADRE A			ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)				UP		UR		US			
	Autres immobilisations financières				UT	20 225	UV		UW	20 225		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA							
	Autres créances clients				UX	35 388		35 388				
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * ☐ UO)				ZI							
	Personnel et comptes rattachés				UY							
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ							
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM	28 406		28 406				
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	9 962		9 962				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN							
		Divers			VP							
	Groupe et associés (2)				VC							
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	150		150				
	Charges constatées d'avance				VS	744		744				
	TOTAUX				VT	94 876	VU	74 651	VV	20 225		
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice			VD							
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				VF						
CADRE B			ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y									
Autres emprunts obligataires (1)			7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	16		16						
	à plus d'1 an à l'origine		VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A									
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	42 241		42 241						
Personnel et comptes rattachés			8C	12 334		12 334						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	20 154		20 154						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW									
	Obligations cautionnées		VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	3 828		3 828						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J									
Groupe et associés (2)			VI	2 238		2 238						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	45 174		45 174						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			ZZ									
Produits constatés d'avance			8L									
TOTAUX			VY	125 985	VZ	125 985						
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice			VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques			VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice			VK							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise SARL AES		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant ☐	Exercice clos le : 31/12/2025		
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)					WA	86 825	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)					WB		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	4 925	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	768	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		RB		
	Amendes et pénalités		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)		XX		
			WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *		XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *					XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)					I7	25 568	
	Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		– imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)			I8		
			– imposées au taux de 0 %			ZN		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		– Plus-values nettes à court terme			WN		
			– Plus-values soumises au régime des fusions			WO		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)							XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW	1 185		
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							Y3	
						TOTAL I	119 271	
II. DÉDUCTIONS							PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *							WS	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)							WT	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		– imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)			WV		
			– imposées au taux de 0 %			WH		
			– imposées au taux de 19 %			WP		
			– imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures			WW		
			– imputées sur les déficits antérieurs			XB		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %					I6		
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *					WZ			
Régime des sociétés mères et des filiales *		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation			2A			
Produit net des actions et parts d'intérêts :								
Produits de participation inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art 223B du CGI)							ZX	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *						ZY	
	Majoration d'amortissement *						XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Zone franche urbaine-TE (art. 44 octies A)	ØV	Société investissements immobiliers cotées (art. 208 C)	K3	Zone de restructuration de la défense (H terdecies)	PA	
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC	
Entreprises nouvelles (44 series)		L2	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindécies)	PC	Zone de développement prioritaire (art 44 septdecies)	PB		
			Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5	France Ruralités Revitalisation - (FRR) (44 quindecies A)	HT		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)							XS	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	X9	dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)	YH	dont déduction exceptionnelle (art.39 decies C)	YC		
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	YA	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	YB	créance dégagee par le report en arriere de déficit	ZI		
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	YD	dont déduction exceptionnelle (art.39 decies F)	YI	dont déduction exceptionnelle (art.39 decies G)	YL		
	Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y2	
III. RÉSULTAT FISCAL							TOTAL II	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		XI	119 271			
		déficit (II moins I)						
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *				ZL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *								
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	119 271			

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP 2058 A 2026

SARL AES

[illegible]

Désignation de l'entreprise <u>SARL AES</u>			Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K4	
Dont déficits transférés de plein droit (art.209-II-2 du CGI) K4bis		Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	K4ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)			K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)			K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)			YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)			YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES				
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice			ZT	12 334
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT				
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI*		ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X	8Y		
	8Z	9A		
	9B	9C		
Provisions pour dépréciation *				
	9D	9E		
	9F	9G		
	9H	9J		
Charges à payer				
	9K	9L		
	9M	9N		
	9P	9R		
	9S	9T		
TOTAL (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO	
à reporter au tableau 2058-A-2 :		ligne W1		ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant ces rubriques sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>SARL AES</u>										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	1 249 383	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	– Réserves légales	ZB				
					– Autres réserves	ZD					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	176 707		Dividendes	ZE	176 707				
					Autres répartitions	ZF					
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Report à nouveau	ZG	1 249 383				
TOTAL I			ØF	1 426 090	(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)			TOTAL II	ZH	1 426 090	
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	– Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)				J7		YQ				
	– Engagements de crédit-bail immobilier						YR				
	– Effets portés à l'escompte et non échus						YS				
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	– Sous-traitance						YT				
	– Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)				J8		XQ	92 963			
	– Personnel extérieur à l'entreprise						YU				
	– Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	7 557			
	– Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV				
	– Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)				ES		ST	119 577			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	220 097			
IMPÔTS ET TAXES	– CFE et CVAE						YW	5 201			
	– Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques)				ZS		9Z	17 512			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						YX	22 713			
TVA	– Montant de la TVA collectée						YY	3 900			
	– Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	78 715			
DIVERS	– Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre de 2025) *						ØB	318 939			
	– Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						ØS				
	– Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK				
	– Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)					Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	0			
	– Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG				
	– Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies						RH				
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe		JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL		
					Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC		
	Groupe : résultat d'ensemble		JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO		
					Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF		
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ					
TRAVAILLEURS INDEPENDANTS	Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social							JQ			
	Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social							JR			
	Revenu brut social (si le montant est négatif)							JS			
	Revenu brut social (si le montant est positif)							JT			

* Des explications concernant ces rubriques sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SARL AES Néant ☐

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)		Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)
I - Immobilisations*	1	Matériel industri	1 091	1 091		
	2	Matériel de burea	789	789		
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente (7)		Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-value taxable à 19 % (1) (11)
				19 %	15 % ou 12,80 %	0 %	
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (9)						
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (10)						
	CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % (11)						

(A)

(B)
(Ventilation par taux)

(C)

* Des explications concernant ces rubriques sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application de l'article 208 C du CGI.

au Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : SARL AES	Formulaire déposé au titre de l'IR	EU	Néant ☒ *
A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)					
Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie .				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 <i>quaterdecies</i> 1 ^{ter} et 1 ^{quater} CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de :				
	N - 1				
	N - 2				
	N - 1				
	N - 2				
	N - 3				
	Sur 10 ans ou sur une durée				
	différente (art. 39 <i>quaterdecies</i>				
	1 ^{ter} et 1 ^{quater} du CGI)				
	(à préciser) au titre de :				
	N - 9				
TOTAL 2					
B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS					
Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.					
☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)			☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)		
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
TOTAL					

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SARL AES

Néant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 %

② Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a ~~sextes~~-0 bis du CGI) ①.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a ~~sextes~~-0 du CGI) ①.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①	②	③	④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)			
N - 1			
N - 2			
N - 3			
N - 4			
N - 5			
N - 6			
N - 7			
N - 8			
N - 9			
N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col.J=S+D+F-G-H
	À 19 %, ou 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
①	②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)					
N - 1					
N - 2					
N - 3					
N - 4					
N - 5					
N - 6					
N - 7					
N - 8					
N - 9					
N - 10					

* Des explications concernant ces rubriques sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N°2059-D-SD 2026

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>SARL AES</u>		Néant ☒ *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise: SARL AES		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le: 01012025 et clos le: 31122025		Données en nombre de mois 1 2	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		YP	4,00
Dont apprentis		YF	
Dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	1 148 667
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
TOTAL 1		OX	1 148 667
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun) y compris les plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante		OH	163
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial		OF	
Variation positive des stocks		OD	23 250
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	23 413
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		ON	353 927
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	109 700
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	1 290
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante		OY	
TOTAL 3		OJ	464 917
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		OG	707 163
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		SA	707 163
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		EV	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	1 148 667
Effectifs au sens de la CVAE *		EY	4,00
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		HX	
Période de référence		GY	0 1 / 0 1 / 2 0 2 5
Date de cessation		HR	3 1 / 1 2 / 2 0 2 5
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU. Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.			

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31122025

N° SIRET 45099711900042

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL AES

ADRESSE (voie) PARC D'ACTIVITE DU QUADRAPARC 352 RUE MARC SEGUIN

CODE POSTAL 62800 VILLE LIEVIN

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	2700
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	300
Total des lignes P1 + P2	P5	3	Total des lignes P3 + P4	P6	3000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Soc. Civile Dénomination CAN INVESTISSEMENT
N° SIREN (si société établie en France) 821946001 % de détention 60,00 Nb de parts ou actions 1800
Adresse : N° 43 Voie ROUTE DE LA COLLINE
Code Postal 62172 Commune BOUVIGNY BOYEFFLES Pays

Forme juridique S.A.S. Dénomination BENALI INVESTISSEMENT
N° SIREN (si société établie en France) 812131266 % de détention 30,00 Nb de parts ou actions 900
Adresse : N° 19 Voie RUE DU BOIS
Code Postal 62196 Commune HESDIGNEUL-LES-BETHUNE Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom de famille PLAYOUT Prénom(s) JEREMY
Nom d'usage % de détention 10,00 Nb de parts ou actions 300
Naissance: Date 17/10/1975 N° Département 62 Commune BRUAY Pays
Adresse : N° 53 RUE DE MARTEL Voie
Code Postal 62700 Commune BRUAY LA BUISSIÈRE Pays

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)
Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions
Naissance: Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE

31122025

N° SIRET

4 5 0 9 9 7 1 1 9 0 0 0 4 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SARL AES

ADRESSE (voie)

PARC D'ACTIVITE DU QUADRAPARC 352 RUE MARC SEGUIN

CODE POSTAL

62800

VILLE

LIEVIN

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.



IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065-SD
2026Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)
Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01012025	et clos le	31122025	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE													
Désignation de la société :	Adresse du siège social :												
SARL AES PARC D'ACTIVITE DU QUADRAPARC 352 RUE MARC SEGUIN 62800 LIEVIN													
SIRET	Mél : bernard.leroy@argeco.net												
4	5	0	9	9	7	1	1	9	0	0	0	4	2
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :											

RÉGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :	
SIRET	

B ACTIVITÉ		
Activités exercées	Commerce de gros (commerce interentreprises) non spécialisé	Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	76 771	Déficit
Bénéfice imposable à 15 %	42 500	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
2. Plus-values	PV à long terme imposables à 15 %	PV à long terme imposables à 19 %	PV exonérées (art. 238 quinquies)
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %	
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations	Autres dispositifs		
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quinquies A	Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quinquies	
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	Société d'investissement immobilier cotée	
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)		
5. Contribution exceptionnelle sur l'IS (CES) : Base d'imposition	CA :	Taux d'imposition	
6. Contribution pour les grandes entreprises de transport (CTM) :	Base d'imposition	Taux d'imposition	

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %	

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	X	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé	SAGE GE

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :		Nom et adresse du conseil :	
ARGECO BRUAY CENTRE INITIA RUE C COLOMBE 62700 BRUAY LA BUISSIÈRE		Tél :	
ECF	X	Identité du déclarant :	
Prestataire :		Date :	Lieu : LIEVIN
		Qualité et nom du signataire :	
		Signature :	

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2025 ou exercice

Désignation de l'entreprise SARL AES

du

Adresse PARC D'ACTIVITE DU QUADRAPARC 352 RUE MARC SEGUIN 62800 LIEVIN

au

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice 1								
NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice 6)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice 2)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice 3)	Valeur des avantages en nature (v. notice 4)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice 5)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice 7)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice 8)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		
Total		

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice 1) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables 9	
- de l'exercice . 2025 . . . (total col.9 + total col.10) 10		- de l'exercice . 2025 . . 10	112 393
- de l'exercice précédent 10	235	- de l'exercice précédent 10	230 681
Nom et qualité du signataire		À LIEVIN, le 18042026	
		Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report		
A- Suivi des charges financières nettes en report		
Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)	i	
Montant des charges financières nettes en report transférées	(i bis)	
Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	(i ter)	
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit (2)	(i quater)	
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice et reportables : (c-1) – (f) ou (g) + 1/3 x (h)	k	
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) + (i bis) - (j) + (k)	l	

SAGE EXPERTS COMPTABLES JANVIER 2020 : EAU PREPARATOIRE

B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report

Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5 m

Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4 n

Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3 o

Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2 p

Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1 q

Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N r

Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c-1) – (f)

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits, charges et/ou capacités de déduction et le montant

Alternative Equipment Solutions
Société à Responsabilité Limitée au Capital de 105.000 €
352 rue Marc SEGUIN 62800 LIEVIN
RCS 450 997 119 00042

Le Président rappelle aux associés que tous les documents prévus à l'article 36 du décret du 23 mars 1967 ont été adressés aux associés avec la lettre de convocation, quinze jours précédents la présente assemblée. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration, puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente réunion est le suivant :

- Examen du rapport de gestion sur les comptes de l'année **2025**,
- Approbation des comptes et du rapport de gestion,
- Affectation des résultats de l'exercice clos le **31/12/2025**.

Il donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre les débats.

La discussion est ouverte et le gérant, Monsieur Cerjak donne toutes les explications nécessaires sur les comptes de l'année **2025** et annonce que le résultat de cet exercice se traduit par un **résultat net fiscal de 87 165.00 €**.

Après divers échanges de vue et explications sur cet état, personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

1ère RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion, approuve ce dernier, ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice **2025** tels qu'ils ont été présentés par la gérance et qui font apparaître, pour ledit exercice, un **résultat net fiscal de 87 165.00 €**

L'Assemblée approuve les opérations traduites par ces comptes et accomplies par la gérance au cours de l'exercice écoulé

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2ème RESOLUTION

Compte tenu du bénéfice de l'exercice, l'Assemblée Générale approuve la répartition des résultats de l'exercice écoulé, telle qu'elle lui est proposée par la gérance, et décide de distribuer un dividende de 90 000, 00 composé de 87 165.00€ résultat de l'exercice 2025 augmenté de 2 835.00€ puisé sans le compte de report à nouveau

Alternative Equipment Solutions
Société à Responsabilité Limitée au Capital de 105.000 €
352 rue Marc SEGUIN 62800 LIEVIN
RCS 450 997 119 00042

ASSEMBLEE GENERALE DU 02 JUIN 2026

L'An Deux Mil Vingt Six, le 02 Juin à 09 Heures 30, les associés de la Société à Responsabilité Limitée Alternative Equipement Solution se sont réunis au 352 Rue Marc Seguin à LIEVIN sur convocation faite par la gérance.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Monsieur CERJAK JEAN LUC préside la séance en qualité de président de la société.

La séance est ouverte sous la Présidence de Monsieur Jean Luc CERJAK, gérant de CAN INVEST, titulaire de MILLE HUIT CENT parts,

ci 1.800 Parts

La gérance constate qu'est présente à la réunion :

- La Société BENALI INVESTISSEMENTS, propriétaire de NEUF CENT
Parts sociales, ci 900 Parts

- Monsieur Jérémy PLAYOUT, propriétaire de TROIS CENT
Parts sociales, ci 300 Parts

Total des parts représentées :

TROIS MILLE Parts sociales, ci 3.000 Parts

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le président, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent 3.000 actions composant le capital.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

Les associés peuvent prendre connaissance des documents déposés sur le bureau du Président, à savoir :

- les A.R. des lettres de convocation ;
- le rapport de gestion relatif aux opérations de l'exercice écoulé ;
- l'inventaire, le compte de résultat, le bilan, ainsi que l'annexe de l'exercice écoulé ;
- le texte des résolutions proposées à l'approbation de l'assemblée

CM JC PS JBA

Alternative Equipment Solutions
Société à Responsabilité Limitée au Capital de 105.000 €
352 rue Marc SEGUIN 62800 LIEVIN
RCS 450 997 119 00042

RAPPORT DE LA GERANCE
SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 12 2025

Monsieur,

Nous nous réunissons en Assemblée Générale Ordinaire dans le cadre de la loi du 24 juillet 1966 et du décret du 23 mars 1967, afin de vous demander d'approuver les comptes de l'exercice clos le **31/12/2024**.

Pour cet exercice,

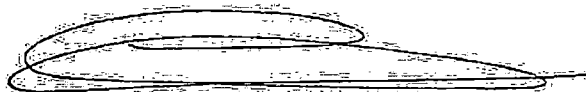
- **Résultat Net Fiscal de 87 165.00 €**
- **Distribution des dividendes soit 90 000.00 €**
-

Je suis à votre disposition pour vous donner toutes les précisions complémentaires et explications que vous jugeriez utiles, et je vous demande d'approuver les résolutions que je vous propose, et qui sont les suivantes :

- Approbation des comptes et Quitus de la gestion au gérant,
- Affectation des résultats.

Fait à Liévin
Le 02/06/2026

Le Gérant,



Jean-Luc CERJAK

JE

AB

PS



Alternative Equipment Solutions
Société à Responsabilité Limitée au Capital de 105.000 €
352 rue Marc SEGUIN 62800 LIEVIN
RCS 450 997 119 00042

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES
A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 02 JUIN 2026

1ère RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion, approuve ce dernier, ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice **2025** tels qu'ils ont été présentés par la gérance et qui font apparaître, pour ledit exercice, un **résultat net fiscal de 87 165.00 €**.

L'Assemblée approuve les opérations traduites par ces comptes et accomplies par la gérance au cours de l'exercice écoulé.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

2ème RESOLUTION

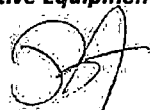
Compte tenu du bénéfice de l'exercice **2025**, l'Assemblée Générale approuve le résultat de l'exercice écoulé, telle qu'elle lui est proposée par la gérance, et décide de distribuer l'intégralité du résultat de l'exercice de **87 165.00€**

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée.

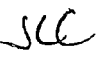
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le gérant et les associés











Alternative Equipment Solutions
Société à Responsabilité Limitée au Capital de 105.000 €
352 rue Marc SEGUIN 62800 LIEVIN
RCS 450 997 119 00042

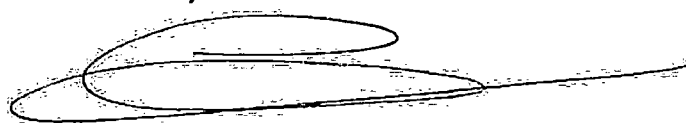
ASSEMBLEE GENERALE DU 21 AVRIL 2025

FEUILLE DE PRESENCE

Associés	Parts (Nbre)	Voix (Nbre)	Emargement
SAS BENALI INVESTISSEMENTS	900	900	
CAN INVEST	1800	1800	
Monsieur PLAYOUT JérémY, Francis	300	300	

Le Gérant certifie exacte la présente feuille de présence, faisant apparaître que tous associés sont présents, totalisant 3.000 parts sociales ayant droit de vote, et auxquelles sont attachées 3.000 voix.

Le Gérant,



Jean Luc CERJAK

Alternative Equipment Solutions

Société à Responsabilité Limitée au Capital de 105.000 €

352 rue Marc SEGUIN 62800 LIEVIN

RCS 450 997 119 00042

Détail de la distribution

Pour CAN INVEST :	53 970.00 €
Pour BENALI INVESTISSEMENT :	27 000.00 €
Pour PLAYOUT Jérémie :	6 174.00 €
Impôts à verser :	5 301 €

Concernant Monsieur Payout, ce montant tient compte du prélèvement pour la CSG et l'acompte d'impôt sur le revenu. Il devra déclarer aux impôts la somme de 17 671 € en revenu des capitaux mobiliers et reporter dans la case correspondante l'acompte d'impôt prélevé de 2 262 €.

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour.

L'assemblée générale reconnaît avoir été informée que ce dividende est soumis, pour les personnes physiques, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8% auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,2%, soit une taxation globale de 30%.

Le PFU s'applique de plein droit à défaut d'option pour le barème progressif de l'IR.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président et un actionnaire.

Le Président,
Monsieur Jean-Luc CERJAK

La Secrétaire,
Mademoiselle Caroline Beugin

M. BENALI Abdalouhab
Lu et Approuvé

M. CERJAK Jean Luc
Lu et Approuvé

Mlle BEUGIN Caroline
Lu et Approuvé

Mr PLAYOUT Jérémie
Lu et Approuvé